



# MODERNISER LA PRESTATION DES SERVICES RÉGLEMENTAIRES

Srikanth  
Mangalam  
Président



# SOURCES UTILISÉES POUR LA PRÉSENTATION (DOCUMENTS EN ANGLAIS SEULEMENT)\*

- Modern Regulatory Practices : Toolkit for Regulators – étude du gouvernement du Canada (2018)
- Internet of Things – The New Government to Business Platform: World Bank (2017)
- The Regulatory Future of Emerging Technologies – OECD (2018)
- Use of New Technologies for Regulatory Delivery – Donor Committee for Enterprise Development (2019)
- Implementing modern regulatory principles for policy making and delivery
  - Ontario’s Power Engineers Regulations
  - Risk based regulatory delivery for agencies in Ontario (TSSA, RHRA)
  - Risk based regulatory delivery for trade facilitation (Mozambique)

\* Prism Institute et partenaires

# MODERNISER LA PRESTATION DES SERVICES RÉGLEMENTAIRES – FACTEURS CONTRIBUTIFS

- Problèmes relatifs à l'évolution (marchés dynamiques, réglementation désuète/dépassée)
- Modèles opérationnels de nature perturbatrice avec des répercussions sur de multiples instances
- Défis socio-éthiques (avenir du travail, intelligence artificielle, migration, ubérisation, etc.)
- Modèles opérationnels comportant des caractéristiques naturelles de monopole (plateformes numériques, diversification des fournisseurs de services énergétiques/de télécommunications, etc.)

# PRESTATION DES SERVICES RÉGLEMENTAIRES – CRISE LIÉE À LA PERTINENCE

## « Surcharge » des organismes

- Chevauchement des mandats des différents organismes
- Exigences contradictoires
- Décalage par rapport aux modèles opérationnels
- Territorialisme – au niveau national/sous-national/municipal

## « Conflits » liés au mandat

- Protection du public
- Croissance économique
- Choix des consommateurs
- « Vent » politique

# PRESTATION DES SERVICES RÉGLEMENTAIRES – CRISE LIÉE À LA PERTINENCE

## « Inertie » institutionnelle

- Culture désuète
- Échec de la proposition de valeur (« test de l'hypothèse nulle »)
- Mauvais alignement des efforts (règles par opposition à résultats)
- Établissement de rapports sur le rendement hasardeux (mesure de l'activité, corrélations « commodes »)
- Obstacles réels et/ou artificiels (connaissances, capacité, responsabilités, aspect légal, etc.)
- Mesures dissuasives

# MODERNISATION DES SERVICES RÉGLEMENTAIRES

- Cadres stratégiques favorables – réglementation « intelligente » et directives stratégiques encore plus « intelligentes »
- Autres modèles de gouvernance réglementaire et modèles de prestation
- Mise à profit de technologies novatrices en matière de prestation de services réglementaires

# RÉGLEMENTATION « INTELLIGENTE »

- **Réglementation fondée sur le rendement/le risque/le résultat**
- **Coopération en matière de réglementation**
- **Autoréglementation et coréglementation**
- **Expériences réglementaires (« bacs à sable » réglementaires, réglementation adaptative)**

# DIRECTIVES STRATÉGIQUES ENCORE PLUS « INTELLIGENTES »

- Mandats provenant des plus hauts échelons du gouvernement (directive sur l'obligation liée à la croissance au Royaume-Uni, directive sur la réduction du fardeau en Ontario, gérance réglementaire en Nouvelle-Zélande)
- Promotion de l'innovation au sein du gouvernement (stratégie industrielle du Royaume-Uni, Estonie, gérance réglementaire en Nouvelle-Zélande, **politiques de gouvernance électronique dans l'Andhra Pradesh (Inde)**)
- Autres initiatives (approvisionnement numérique au Royaume-Uni, **ligne directrice en matière de risque** du Canada et du Laboratoire des assureurs)



# AUTRES MODÈLES DE GOUVERNANCE RÉGLEMENTAIRE ET MODÈLES DE PRESTATION

- **Gouvernance de tierces parties et délégation**
- **Autres méthodes d'assurance, de vérification de la conformité et de mise en application**
  - Auto-assurance réglementée
  - Pratiques commerciales et règlements éthiques
- **Programmes d'inspections intégrées/conjointes**
- **Surveillance réglementaire axée sur le risque**
  - **Segmentation du marché**
  - Inspections et mise en application
  - Mesures incitatives

# TECHNOLOGIES ÉMERGENTES POUR LA PRESTATION DE SERVICES RÉGLEMENTAIRES

- Processus d'agrément et de délivrance de licences adaptés à l'ère numérique
- Internet des objets (IoT), chaîne de blocs pour la collecte de données, l'analyse et l'aide à la décision afin de remédier aux limites des méthodes d'inspection traditionnelles
- Outils d'intelligence artificielle/d'apprentissage machine pour la réalisation des inspections, l'application de la réglementation et l'amélioration de la conformité



# TECHNOLOGIES ÉMERGENTES – PLANCHE DE SALUT OU MALÉDICTION POUR LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION?

- Choix d'adopter ces technologies à titre de propriétaires, de bénéficiaires ou d'intervenants/de participants
- Possibilité d'encourager les entreprises à créer/générer/mettre en commun
- Changement de culture pour la gestion des résultats
- Augmentation de la valeur, de la pertinence, de la souplesse et du degré de certitude

# COMMENT MODERNISER/TRANSFORMER LA PRESTATION DES SERVICES RÉGLEMENTAIRES

## Partenariats (public-privé-universitaire)

- Les gouvernements fournissent l'infrastructure, le financement, les environnements « bac à sable » et/ou la coordination
- Les établissements universitaires fournissent les connaissances et l'infrastructure liée à la capacité
- Le secteur privé participe en offrant des environnements opérationnels réels

## Innovation responsable

- Adaptation aux besoins (fiabilité, adaptabilité, coût, efficacité, efficience, interopérabilité, etc.)
- Gestion du risque (changements stratégiques, interventions technologiques, mesures incitatives commerciales telles que les systèmes d'évaluation, la mise en application)

## Renforcement des capacités et gestion du changement

- Établir un lien de confiance avec les intervenants (internes et externes) au moyen des données probantes, en démontrant la valeur et la transparence
- Renforcement des capacités et des compétences pour l'avenir
- **Mobilisation**

# CONCLUSIONS

La modernisation est essentielle pour réduire l'incertitude réglementaire, fournir une assurance fiable et assurer la pertinence de la réglementation.

Les pays non membres de l'OCDE (à quelques exceptions près) sont plus réceptifs et susceptibles de s'adapter à la modernisation de la réglementation.

Les dispositions institutionnelles actuelles dans les pays membres de l'OCDE sont-elles appropriées, adéquates, souples, agiles et pertinentes?

La réglementation occupe une place importante, mais qu'en est-il des organismes de réglementation?

Le changement – ce n'est plus une question de « si », mais de « quand ».